

**Documents requis et obligatoires pour une demande de permis de :**

**Construction neuve**

<b>Si vous avez le service d'aqueduc et d'égout:</b>	Plan de la résidence principale
	Plan du garage (s'il y a lieu)
	Plan d'implantation (arpenteur-géomètre)
	Valeur des travaux
	Date des travaux
	Entrepreneur
<b>Service d'aqueduc seulement:</b>	Plan de la résidence principale
	Plan du garage (s'il y a lieu)
	Plan d'implantation (arpenteur-géomètre)
	Caractérisation des sols pour installation septique (ingénieur ou technologue spécialisé)
	Valeur des travaux
	Date des travaux
<b>Aucun service:</b> (ni aqueduc, ni égout)	Plan de la résidence principale
	Plan du garage (s'il y a lieu)
	Plan d'implantation (arpenteur-géomètre)
	Caractérisation des sols pour installation septique (ingénieur ou technologue spécialisé)
	Ouvrage de captage des eaux souterraines
	Valeur des travaux
	Date des travaux
	Entrepreneur

**\*\* d'autres documents peuvent être requis: Étude du milieu humide, procuration, autorisation ou preuve de droit acquis de la CPTAQ, acte notarié si le changement de propriétaire n'a pas été traité dans nos dossiers**

**SUITE À LA CONSTRUCTION, VOUS DEVEZ FOURNIR:**

Le certificat de localisation

Le certificat de conformité de l'installation septique (s'il y a lieu)

Le document de l'ouvrage de captage des eaux souterraines (s'il y a lieu)

***Mise en garde:** le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.*

**N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant l'obtention d'un permis.**